

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:113751-2016:TEXT:FR:HTML>

**France-Paris: Services d'architecture
2016/S 065-113751**

Avis de concours

Ce concours est couvert par: la directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

Régie immobilière de la ville de Paris

13 avenue de la Porte d'Italie

À l'attention de: M. Schneider Daniel

75013 Paris

FRANCE

Téléphone: +33 177751131

E-mail: daniel.schneider@rivp.fr

Fax: +33 177751149

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Autre

I.3) Activité principale

Logement et équipements collectifs

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices

Section II: Objet du concours/description du projet

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:

II.1.2) Description succincte:

Avis d'appel à candidature pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre (diagnostic, Esquisse, APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET et AOR) relatif à la démolition de bâtiments existants puis la construction neuve d'un ensemble immobilier d'une dizaine de logements et d'un local d'activités situés 52 rue des Cévennes 75015 Paris. L'opération fera l'objet d'une certification «Habitat et Environnement» délivrée par Cerqual et devra atteindre le niveau de performance énergétique exigé par le plan climat de la Ville de Paris. L'opération comprend donc la démolition de 2 bâtiments existants en état «d'usage», un premier à R+1 sur terre-plein, le second étant un atelier avec sous pente aménagée. La parcelle ainsi dégagée représente 178 m². Elle comprend également la construction d'un immeuble neuf d'une dizaine de logements pour une surface habitable d'environ 500 m² et d'un local d'activités en RDC de 50 m² utiles.

II.1.3) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

71200000

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Critères de sélection des participants:

Seront éliminés les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires, et dont les capacités techniques et financières paraissent insuffisantes. justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat:

— déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner,

— déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212 et suivants du code du travail — DC1-DC2,

— pour les mandataires, les justifications des références antérieures porteront sur 3 à 6 opérations maximum réalisées au cours des 10 dernières années, qui seront présentées sur un unique support papier format A3 paysage, regroupant l'ensemble de ces références. La présentation des références du mandataire comprendra 1 image de l'opération (photo ou perspective) et une description succincte ainsi que des informations sur le lieu et l'année de réalisation, le stade d'avancement, la SHON et le coût des travaux, le maître d'ouvrage, la composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Un book papier du mandataire est également demandé.

III.2) Information relative à la profession

Section IV: Procédure

IV.1) Type de concours

Restreinte

Nombre de participants envisagé: 5

IV.2) Noms des participants déjà sélectionnés

IV.3) Critères d'évaluation des projets:

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous:

— le respect du programme,

— la qualité architecturale et fonctionnelle du projet,

— la qualité d'insertion urbaine du projet et la prise en compte des contraintes particulières du site,

— la compatibilité du coût du projet avec l'enveloppe financière définie par la maîtrise d'ouvrage,

— la prise en compte de la démarche développement durable et les performances énergétiques.

IV.4) Renseignements d'ordre administratif

IV.4.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:

IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels

IV.4.3) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

Date: 3.5.2016 - 12:00

IV.4.4) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés

IV.4.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation

français.

IV.5) Récompenses et jury

IV.5.1) Information sur les primes:

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s): oui

nombre et montant des primes à attribuer: Une indemnité de 18 000 EUR HT sera versée aux candidats admis à concourir et non retenus par le maître d'ouvrage. En cas de remise de prestations incomplètes ou

non conformes au règlement du concours, des réductions ou des suppressions de l'indemnité pourront être appliquées. Le lauréat percevra cette indemnité à titre d'avance sur son contrat.

IV.5.2) **Détail des paiements à verser à tous les participants**

IV.5.3) **Contrats faisant suite au concours**

IV.5.4) **Décision du jury**

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice: non

IV.5.5) **Noms des membres du jury sélectionnés**

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.2) **Informations complémentaires:**

Le candidat devra se présenter en groupement conjoint ou solidaire. Le mandataire du groupement devra obligatoirement être un architecte possédant parmi ses références des opérations de logements de dimension équivalente. Les équipes autorisées à concourir devront regrouper en leur sein l'ensemble des compétences nécessaires à la réalisation de l'ouvrage: architecture, études techniques tous corps d'état, qualité environnementale, économie de la construction, thermicien.

les candidats admis à concourir disposeront de trois mois pour réaliser les prestations suivantes au niveau esquisse:

Plan des différents niveaux, coupes et façades.

1 perspective d'ensemble.

1 maquette.

Notice architecturale et technique.

Notice sur la qualité environnementale du projet.

Tableau des surfaces (SHAB, SU, SDB, SHON).

Estimation du coût de travaux, lot par lot.

Les candidatures seront transmises sous pli cacheté portant les mentions suivantes: «Candidature pour le concours de maîtrise d'œuvre — 52 rue des Cévennes — 75015 Paris». Les candidatures devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postale ou remise contre récépissé à l'adresse suivante:

Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP)

Direction de la construction

13 avenue de la Porte d'Italie, 75013 Paris.

Les candidatures devront être remises contre récépissé avant le 3.5.2016 à 12:00 ou, si elles sont envoyées par la poste, elle devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postale et parvenir à cette destination avant cette même date et heure limite.

Instance chargée des procédures de recours: Tribunal de grande instance de Paris.

Les candidats disposent d'un délai de 10 jours à compter de la notification de rejet de candidature pour former un référé pré-contractuel contre la décision du pouvoir adjudicataire.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 30.3.2016.

VI.3) **Procédures de recours**

VI.3.1) **Instance chargée des procédures de recours**

VI.3.2) **Introduction des recours**

VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

VI.4) **Date d'envoi du présent avis:**
30.3.2016